



Formation des professionnels

- Mode d'emploi

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne peut s'inscrire aux actions de formation de l'iddac à partir du moment où elle est rattachée à une structure.

Les actions de formation sont accessibles :

- Librement dans le cas des Tour d'Horizon, des Zooms Pro, des Rencontres et des Permanences ;
- Sous condition d'adhésion à l'iddac dans le cas des Etablis et des Initiations Techniques

Pour adhérer à l'iddac, il suffit de remplir [ce formulaire](#).

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, reportez-vous à l'Agenda des formations et au bulletin d'inscription en ligne. Vous recevrez ensuite une confirmation vous informant de votre inscription.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé d'effectuer son inscription le plus en amont possible et au plus tard un mois avant le début du stage.

ANNULATION

Tout désistement devra nous être signalé au plus tard 5 jours avant le début de la formation sauf cas de force majeure. Dans l'hypothèse d'un effectif insuffisant, l'iddac et les intervenants se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation.

CONTACT RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Gwenael Prud'homme, Responsable Emploi, Economie de la Culture et Formation / Ressources

gwenael.prudhomme@iddac.net / 05.56.17.36.45 ou 05.56.17.36.36

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Accès par 44, rue Laharpe Le Bouscat.

Possibilité de se garer gratuitement dans la limite des places disponibles.